TROUS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	ALLER	I N	10	11	12	13	14	15	16	17	18	RETOUR	TOTAL	HDP	NET
NOIR	303	484	405	405	347	150	364	538	179	3175	Ţ	163	510	364	207	416	180	425	532	351	3148	6323		
NOIR / BLEU	303	484	390	387	319	150	364	538	151	3086		163	510	364	192	393	180	377	500	351	3030	6116		
BLEU	293	467	390	387	319	136	354	526	151	3023	L	151	504	343	192	393	162	377	500	339	2961	5984		
BLEU / BLANC	293	467	315	347	285	136	354	446	151	2794	S	151	442	343	141	393	162	358	500	305	2795	5 589		
HANDICAPS H/F	15/11	17/13	5/5	1/1	9/9	13/15	7/7	3/3	11/17			12/10	14/12	8/6	6/14	2/18	16/16	4/2	18/4	10/8				
NORMALE	4	5	4	4	4	3	4	5	3	36		3	5	4	3	H4/F5	3	4	5	4	35/36	71/72		
POINTS + / -																								
BLANC	281	411	315	347	285	125	315	446	128	2653		146	442	312	141	383	150	358	472	305	2709	5362		
JAUNE	281	411	315	338	273	125	303	446	121	2613		146	442	302	133	383	136	313	462	270	2587	5200		
JAUNE / VERT	281	411	315	298	236	125	282	420	121	2489		146	393	302	102	383	136	313	412	242	2429	4918		
VERT	275	379	298	298	236	115	282	420	100	2403		146	393	295	102	353	103	313	412	242	2359	4762		
	HEURE DÉPART :				DATE :						MARQUEUR :					ATTESTATION :								



ÉVALUATION / SLOPE							
HOMMES	FEMMES						
71,3/146	78,0/152						
70,5/138	76,8/150						
70,0/132	76,0/149						
68,5/125	73,6/144						
67,2/123	72,3/140						
66,3/121	71,4/132						
64,4/122	70,2/131						
63,7/120	69,2/127						

Règles locales

Trou #4, #5, #7 et #8; Hors limite (clôture à gauche).

Trou #6; Hors limite (clôture à droite) et Zone de laisser tomber avant la fosse de sable à gauche.

Trou #7 : Hors limite - piquets blancs derrière le vert.

Trou #8; a. Hors limite (piquets blancs) à partir de la zone du garage jusqu'à la clôture

- b. Dégagement à droite du sentier si la balle est dans la clôture et/ou
- la petite aire de gazon à gauche du sentier.

 c. Zone de laisser tomber sans pénalité derrière la fosse de sable à

gauche du vert si la balle est dans le sentier près du mur de pierre. **Trou #10**; Hors limite à droite, piquets blancs du champ de pratique.

Zone de laisser tomber à gauche de la trappe de sable

Trou #14; Zone de laisser tomber sans pénalité près du vert si la balle est entre
la fin de la baie et l'abreuvoir

Trou #15. #16. #17 et #18 : Hors limite - (clôture à droite).

Trou #16; Zone de laisser tomber avec pénalité entre les deux lacs.

Tourbière entre le trou #2 et #17 ; Zone de jeu interdit avec point le plus proche de dégacement complet sans pénalité.

-Les aménagements paysagers des tertres de départs sont des zones de jeu interdites avec point le plus proche de dégagement complet sans pénalité.

SURINTENDANT : SÉBASTIEN BARIL PROFESSIONNEL : PHILIPPE MONGEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL : BENOÎT LAROCHE



450 467-0243

425, rue des Chênes Beloeil, QC J3G 0W7 golfbeloeil.gc.ca



ÉVALUATION / SLOPE							
HOMMES	FEMMES						
71,3/146	78,0/152						
70,5/138	76,8/150						
70,0/132	76,0/149						
68,5/125	73,6/144						
67,2/123	72,3/140						
66,3/121	71,4/132						
64,4/122	70,2/131						
63,7/120	69,2/127						

Règles locales

Trou #4, #5, #7 et #8; Hors limite (clôture à gauche).

Trou #6; Hors limite (clôture à droite) et Zone de laisser tomber avant la fosse de sable à gauche.

Trou #7 ; Hors limite - piquets blancs derrière le vert.

Trou #8; a. Hors limite (piquets blancs) à partir de la zone du garage jusqu'à la clôture

b. Dégagement à droite du sentier si la balle est dans la clôture et/ou

la petite aire de gazon à gauche du sentier.

c. Zone de laisser tomber sans pénalité derrière la fosse de sable à

gauche du vert si la balle est dans le sentier près du mur de pierre.

Trou #10; Hors limite à droite, piquets blancs du champ de pratique.

Zone de laisser tomber à gauche de la trappe de sable

Trou #14; Zone de laisser tomber sans pénalité près du vert si la balle est entre la fin de la haie et l'abreuvoir

Trou #15. #16. #17 et #18 : Hors limite - (clôture à droite).

Trou #16; Zone de laisser tomber avec pénalité entre les deux lacs.

Tourbière entre le trou #2 et #17 ; Zone de jeu interdit avec point le plus proche de décagement complet sans pénalité.

Les aménagements paysagers des tertres de départs sont des zones de jeu interdites avec point le plus proche de dégagement complet sans pénalité.

SURINTENDANT : SÉBASTIEN BARIL
PROFESSIONNEL : PHILIPPE MONGEAU
DIRECTEUR GÉNÉRAL : BENOÎT I AROCHE



450 467-0243

425, rue des Chênes, Beloeil, QC J3G 0W7 golfbeloeil.qc.ca